



N/Réf :  
JPD/SD-04-186

V/Réf :  
Votre courrier du 22 mars 2002

Objet :  
Rapport d'observations définitives de la Chambre  
Régionale des Comptes sur la gestion du District de  
l'Agglomération Montargoise

PJ :

Montargis, le 16 avril 2002



Monsieur le Président  
Chambre Régionale des Comptes du Centre  
15, rue d'Escures  
BP 2425  
45032 ORLEANS CEDEX 1

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu me transmettre les observations définitives adoptées par votre chambre dans sa séance du 16 novembre 2001 au titre de l'examen de la gestion du District de l'Agglomération Montargoise.

Bien que la gestion examinée fut celle de mon prédécesseur et que la structure qu'il présidait, le District de l'Agglomération Montargoise, ait été transformée depuis en Communauté d'Agglomération, et conformément aux nouvelles dispositions de l'article L.241-11 du code de juridictions financières, je me permets d'apporter par la présente ma réponse à vos observations définitives.

Les vérifications ont porté sur la situation financière et les activités relatives aux ordures ménagères, notamment les relations avec le syndicat mixte de ramassage et de traitement des ordures ménagères.

**En ce qui concerne le ramassage des ordures ménagères**, je partage vos observations sur les relations juridiques inadéquates et les relations financières croisées entre l'ancien District et le SMIRTOM, qui ont largement obéré la connaissance des coûts. Avant même d'avoir pris connaissance de vos observations, le Conseil Communautaire vient de décider le transfert de l'ensemble du personnel technique et du matériel du SMIRTOM de la Communauté d'Agglomération à ce syndicat. Le transfert du personnel technique est effectif depuis le 2 avril 2002.

AMILLY  
CEPOY  
CHÂLETTE  
CORQUILLEROY  
MONTARGIS  
PANNES  
PAUCOURT  
VILLEMANDEUR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

2, rue du Président Franklin Roosevelt - B.P. 317 - 45203 Montargis Cedex - Tél. : 02 38 95 02 02 - Fax : 02 38 95 02 29

Site : [www.agglo-montargoise.fr](http://www.agglo-montargoise.fr) - E-mail : [agglo-montargoise@wanadoo.fr](mailto:agglo-montargoise@wanadoo.fr)

Le courrier doit être adressé "impersonnellement" à Monsieur le Président de l'Agglomération Montargoise Et rives du loing.

En revanche, compte tenu du poids de l'Agglomération Montargoise dans le SMIRTOM et des effectifs respectifs des deux structures, nous souhaitons conserver l'exercice en commun par les deux établissements publics de certaines missions administratives communes : comptabilité, administration budgétaire, paye, gestion administrative des ressources humaines. Pour ces missions, l'existence de doublons au sein des deux établissements publics n'irait pas dans le sens de l'efficacité de la dépense publique.

**En ce qui concerne le traitement des ordures ménagères**, je ne peux, comme vous, que constater et regretter que depuis plus de trente ans, une société ait pu conserver l'exploitation du traitement des ordures ménagères sans qu'aucune consultation nouvelle ne soit intervenue, et que le dernier avenant conclu, signé le 17 juin 1992, contienne des clauses peu favorables à notre collectivité et dont le contenu n'ait pas été clairement porté à la connaissance de l'ancien Conseil Districtal.

Là-aussi, avant même de disposer de vos conclusions, et afin de retrouver une situation plus conforme au droit et aux intérêts financiers de notre collectivité, nous avons pris à l'automne dernier la décision d'organiser avant la fin de l'année 2002 une consultation pour l'exploitation du service public de traitement des ordures ménagères.

**En ce qui concerne la situation financière de l'ancien District**, je note tout d'abord que votre examen a porté exclusivement sur le budget général et non sur le budget annexe assainissement. Je constate ensuite, comme vous, que la détérioration de l'épargne de gestion entre 1992 et 1995 s'est effectivement ralentie entre 1996 et 2000. Comme vous aurez pu le constater au regard du budget primitif adopté pour l'année 2002, nous nous efforçons aujourd'hui d'accélérer le désendettement de la nouvelle Communauté d'Agglomération, afin notamment de retrouver dans les années à venir de nouvelles capacités d'investissement.

Pour conclure, vous indiquez que compte tenu de ces éléments, « le principal objectif d'équipement actuel du District, une nouvelle station de traitement des eaux usées, devrait pouvoir être financée dans des conditions plus favorables ». Je peux partager cette conclusion si cet équipement est effectivement financé sur le budget général de l'ancien District devenu Communauté d'Agglomération. Cependant, comme vous le savez, la loi (article L.2221-4 du CGCT) oblige notre Etablissement Public à financer cette opération non sur le budget général mais sur le seul budget annexe assainissement, dont la seule ressource est la surtaxe assainissement. Vous trouverez ci-joint les éléments détaillés d'une étude financière, rendue en février 2001, montrant qu'une hausse d'environ 1 F./m<sup>3</sup> de la surtaxe sera vraisemblablement nécessaire au cours des trois prochaines années pour financer cet équipement. Afin de minimiser cette hausse, nous nous efforçons aujourd'hui de restructurer la dette du budget annexe assainissement, de renégocier les prêts existants, et d'accroître l'autofinancement.

En espérant que ces éléments de réponse ont pu compléter utilement vos informations sur la gestion actuelle de notre Etablissement Public de Coopération Intercommunale, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mon profond respect.

**Le Président de l'Agglomération Montargoise  
Et rives du Loing.**



**Jean-Pierre DOOR**